
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT
N° D2024-075

Objet : Subventions liées à l'habitat pour la réalisation de travaux dans le cadre des aides à l'Habitat

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2018-079 du 12 avril 2018 approuvant le lancement de la précédente OPAH ;

VU la délibération n° 2019-015 du 13 février 2019 approuvant la mise en place des aides pour les propriétaires dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique locale ;

VU la délibération n° 2023-108 en date du 25 mai 2023 apportant une modification des aides durant la période transitoire entre les deux OPAH ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière des subventions liées à l'habitat dans le cadre de l'OPAH ou du programme « Habiter Mieux » ;

VU la délibération n° 2023-296 approuvant le lancement de la nouvelle OPAH pour la période 2024-2027 ;

- DECIDE d'attribuer une aide en faveur des propriétaires occupants et bailleurs ci-dessous pour la réalisation de travaux de réhabilitation globale, d'autonomie et de précarité énergétique :

Dans le cadre de la nouvelle OPAH :

- Une aide de 2 500 € pour le dossier de Mme PAPIN – 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY
- Une aide de 2 500 € pour le dossier de M. LORRAIN – 01230 SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY
- Une aide de 2 500 € pour le dossier de Mme SMIDA – 01800 MEXIMIEUX
- Une aide de 1 500 € pour le dossier de Mme MARIN – 01150 LAGNIEU
- Une aide de 1 342 € pour le dossier de Mme LABRANCHE – 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY
- Une aide de 706 € pour le dossier de M. BRISON – 01150 LAGNIEU
- Une aide de 2 000 € pour le dossier de Mme DI RUSCIO – 01800 SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS
- Une aide de 2 000 € pour le dossier de M. COCHE – 01500 AMBRONAY
- Une aide de 2 000 € pour le dossier de Mme TRICHARD – 01800 FARAMANS

.../...

- Une aide de 1 500 € pour le dossier de Mme CHAUSSAT – 01800 MEXIMIEUX
- Une aide de 1 243 € pour le dossier de Mme REY – 01150 VAUX-EN-BUGEY
- Une aide de 730 € pour le dossier de Mme LECHAT – 01150 LAGNIEU
- Une aide de 1 500 € pour le dossier de M. SANGUEDOLCE – 01150 LEYMENT
- Une aide de 2 500 € pour le dossier de M. BABOLAT – 01680 MARCHAMP
- Une aide de 1 070 € pour le dossier de Mme MALANDRONE – 01800 SAINT-JEAN-DE-NIOST

Dans le cadre de la Plateforme :

- Une aide de 750 € pour le dossier de Mme PEAugER – 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY
- Une aide de 1 500 € pour le dossier de Mme BRESSON – 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY
- Une aide de 750 € pour le dossier de M. DA SILVA – 01800 SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS
- Une aide de 750 € pour le dossier de M. DELAS – 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY
- Une aide de 750 € pour le dossier de Mme POMATHIOD – 01150 VAUX-EN-BUGEY
- Une aide de 750 € pour le dossier de M. SALLES – 01500 CHATEAU-GAILLARD
- Une aide de 1 500 € pour le dossier de Mme POLIART – 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY
- Une aide de 750 € pour le dossier de Mme TOLFA – 01150 VAUX-EN-BUGEY
- Une aide de 1 500 € pour le dossier de M. GAILLARD – 01800 BOURG-SAINT-CHRISTOPHE.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 5 juillet 2024

Publiée le **22 JUL. 2024**

Fait à Chazey-sur-Ain, le 5 juillet 2024.

Le Président
de la Communauté de communes,

Pour le président et par délégation,

Le 1^{er} vice-président,

Marcel JACQUIN

Jean-Louis GUYADER

